

La réforme des retraites : enjeux socio-civilisationnels, économiques et territoriaux

1945 est l'année de création de la sécurité sociale, 1983 celle de la retraite à 60 ans par le Président François Mitterrand, en 1993 l'augmentation des cotisations par le chef du gouvernement Édouard Balladur et 2003 une deuxième augmentation par le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité François Fillon. 2019 sera-t-elle l'année retenue par l'Histoire comme un bouleversement du système des retraites ?

Je vous propose de comparer et de mettre en relation trois tribunes parues dans *Le Monde* le 5 juillet 2019, afin de comprendre les enjeux socio-civilisationnels, économiques et territoriaux de la réforme des retraites.

La première est rédigée par Anne-Marie Guillemard :



Sociologue et professeure émérite à l'Université Paris Descartes, elle fût l'élève d'Alain TOURAINE et mena des études sur la question de l'âge, de la protection sociale notamment. Elle est membre du Haut Conseil de la Famille et publia en 1986 Le déclin du social qui est son essai le plus reconnu.

Elle est intitulée « Pour un 'new deal' générationnel ».

La deuxième est l'œuvre de trois contributeurs économistes Jean-Hervé Lorenzi, François-Xavier Albouy et Alain Villemeur. La tribune sur la réforme des retraites « Le vieillissement, une rupture unique dans l'histoire de l'humanité » est issue de leur essai *L'erreur de Faust, Essai sur la société de vieillissement* paru en avril dernier.



Jean-Hervé Lorenzi, est le président et fondateur du cercle des économistes, cf. « le renouveau des économistes et des sciences économiques » (controverse 28) que j'ai réalisée permettant de comprendre ce cercle des économistes. Il a notamment travaillé pour Edith Cresson, premier ministre de François Mitterrand et dans le privé, conseiller chez Havas et Edmond de Rothschild.

François-Xavier Albouy dirige une entreprise d'assurance climatique et de protection sociale pour les populations rurales en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Spécialisé en microfinance, il a écrit *Le temps des catastrophes* en 2001.

Alain Villemeur est un essayiste qui est directeur scientifique de la Chaire sur les « Transitions démographiques et transitions économiques »

Enfin, la troisième tribune mise à l'étude « Dans les territoires en déclin, les jeunes partent, les anciens restent » est l'œuvre de Pierre-Marie Chapon et Bernadette Oudiné.



Pierre-Marie Chapon est géographe, s'intéresse aux enjeux territoriaux face au vieillissement, ses rapports ont participé notamment à la loi d'adaptation de la société au vieillissement

Bernadette Oudiné est l'auteur de *Une directrice raconte* en tant qu'ancienne proviseure. Elle écrit avec Jean-Marie Chapon « **La France n'est pas à l'avant-garde sur les questions du vieillissement** »

Anne-Marie Guillemard débute sa tribune en rappelant quelques éléments historiques, comme la création de la sécurité sociale (en 1945) sur le principe de la doctrine solidariste de Léon Bourgeois en 1896. Ce système s'établit sur un principe d'échange avec des cotisations,

où les biens portants aident les malades et les actifs aident des retraités. Cela stipule une solidarité entre les générations, le pacte est formé sur un modèle à 3 générations : l'éducation (jeunes), l'emploi (adultes) et la retraite. Or elle constate qu'il existe un allongement de vie, engendrant un déficit intergénérationnelle. Son propos est appuyé par un exemple, en 1950 la retraite durait quelques années, aujourd'hui en moyenne la durée est de 28 ans. Il y a ainsi la création d'une quatrième génération celle des seniors qui doivent s'occuper comme le rappelle Jean Hervé Lorenzi de leurs parents « vieux ».

Avec François-Xavier Albouy et Alain Villemeur, ils distinguent une nouvelle ère. Ils donnent ce chiffre : un tiers de la population passera un tiers de sa vie en tant que senior (aujourd'hui en retraite). Ils considèrent la notion de progression vers la société du vieillissement avec le choc environnemental et les révolutions technologiques comme le triptyque de l'évolution du monde. Pierre-Marie Chapon et Bernadette Oudiné expliquent également la métropolisation et la paupérisation des campagnes. En raison des révolutions technologiques, l'agriculture est un domaine qui en France diminue depuis la seconde moitié du XXème siècle, la robotisation favorise les grandes exploitations et la concurrence entre les gros exportateurs et les petites structures d'exploitation devient trop importante. Ainsi les entreprises innovantes sont dans les villes, respectant la « règle de l'agglomération » : des pôles de compétitivité se mettent en place aux abords des métropoles. Ainsi les personnes âgées de notre société restent seules dans leur zone rurale avec un manque de service, de médecin par exemple. On constate des inégalités fortes sur le territoire avec un manque d'emplois en province et une population en moyenne plus âgée que dans les villes.

Les auteurs de ces tribunes proposent des solutions face à ces problèmes. L'élève d'Alain Touraine explique que le bouleversement des transformations du travail a des conséquences telles que la pauvreté des « anciens » d'hier devient le fléau des « jeunes travailleurs » d'aujourd'hui. Ces derniers ont d'ailleurs l'impression de recevoir des dettes à payer, pour des retraites qu'ils n'auront pas. Ce propos est partagé par les trois économistes susnommés. Elle critique alors la gestion technocratique qui a été effectuée jusqu'à présent, en rappelant l'augmentation des cotisations en 2003. Ces réformes engagent des ajustements paramétriques sans rétablir la justice sociale. « Le Pacte de solidarité a tourné au pacte de sacrifice » écrit-elle.

La deuxième tribune partage également cet avis et indique qu'il faut innover en matière de réforme, il ne faut plus se satisfaire de solutions traditionnelles. Sur le plan social, elle propose de bonnes conditions de vie pour les personnes âgées qui doivent continuer à être actif. De plus les seniors doivent s'occuper de leurs parents qui constituent la nouvelle génération. Cela signifie des modifications financières sur les transferts monétaires, un nouveau contrat social. Pour le géographe et la proviseure retraitée, la solution est dans le développement des villes moyennes qui permettrait aux villages de pouvoir bénéficier de la stimulation économique. En France la loi « Adaptation de la société au vieillissement » de 2015 fut mise en place pour pallier aux difficultés de la ruralité, certains services d'aide à la personne sont créés pour faciliter la vie des habitants, également le plan internet haut débit de 2013 qui permet d'attirer des entrepreneurs dans ces zones.

Au Japon par exemple, on constate une baisse significative de la démographie, et moins de jeunes dans les campagnes, ainsi la création de la « *Konpakuto Shiti* » la « *ville compacte* » qui consiste à réunir plusieurs communes pour en créer une nouvelle se développe. Personnellement, j'ai pu voyager à Asago, en avril dernier, qui en est un exemple. J'ai noté, au cours de cet échange entre cette ville et mon village de Barbizon, que les Japonais portent un intérêt à s'unifier pour se développer.

Anne-Marie Guillemard soumet l'idée de lier l'éducation, l'emploi et la retraite. L'équilibre entre contributions attribuées et rétributions perçues caractérisent son « *New Deal* ». Ainsi elle accepte qu'il faille prolonger la vie professionnelle, et accueillir les trois générations sur le marché du travail : jeunes, adultes, seniors. Or aujourd'hui le taux d'emploi des 60/64 ans en France est le plus faible d'Europe. Sa solution est d'équilibrer le pacte intergénérationnel avec une meilleure formation en continu durant la vie professionnelle, avec un rehaussement de la qualité des emplois, et accentuer la coopération entre les 3 générations. Cela permettrait une meilleure cohésion sociale. Jean-Hervé Lorenzi partage également cette opinion et croit qu'une meilleure formation et éducation de la jeunesse est bénéfique dans la mesure où les carrières se prolongent. Avec ses camarades économistes il est favorable à la mise en place d'un régime de retraite universel et unique, le problème étant les petites retraites, qui ne vivent qu'avec le minimum vieillesse. Sur le plan fiscal, ils considèrent que le financement des retraites ne doit correspondre qu'à 14 % du PIB. De plus, ils proposent une répartition des cotisations différentes pour les futures retraites, la solution serait qu'1/5 de l'épargne des ménages soit utilisé pour leur propre retraite.

La tribune de Jean-Marie Chapon explique aussi que l'exode des populations actives vers les villes entraîne la dévalorisation des logements à la campagne, c'est-à-dire un effondrement de l'immobilier des personnes âgées. Ainsi la deuxième tribune propose de revaloriser le patrimoine immobilier pour qu'ils puissent avoir les moyens de recevoir des services en échange de biens matériels. Elle conclut en indiquant que l'épargne des retraites plutôt que des cotisations serait un avantage sur le plan de la croissance grâce aux avantages des placements financiers. Il y a toutefois un risque à placer son argent sur des valeurs boursières synonymes de spéculation et de ce fait n'assurent aucune stabilité dans le cadre d'une épargne pour sa retraite.

Pour conclure cette controverse, les mots d'Anne-Marie Guillemard sont tout à fait motivants, elle explique que la longévité n'est pas un fardeau : vue sous un angle positif, elle offre de nouvelles opportunités. Elle définit un objectif pour la société : devenir solidaire et inclusive. Fernand Braudel a écrit *L'Histoire du monde, c'est l'histoire de la démographie*, cet ouvrage nous incite à observer méticuleusement les flux de population pour comprendre comment notre avenir va se façonner. En 2000, un service auprès du premier ministre a été créé justement pour pallier aux différentes problématiques de financement des retraites : le C.O.R. Conseil d'orientation des retraites, mais même si des solutions ont été proposées aucune n'a encore remporté l'unanimité, c'est donc là tout l'enjeu de la mission confiée à Jean-Paul Delevoye, nommé Haut-commissaire aux retraites le 3 septembre dernier.

Pierre-Louis BOUILLOT (TS4), le 23 octobre 2019